



**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 9 MARS 2026**

Le Conseil Municipal, convoqué le 2 mars 2026, s'est réuni à la salle associative de Fontain en présentiel

Conseillers Municipaux en exercice : 19

Présidence de Mme Catherine HAMELIN, Maire

Conseillers présents :

Claire APFFEL, Laurence BEPOIX, Michel BOURETTE, Anne-Lise BOUVERESSE, Bénédicte CHAMBREY, Flavien CHANSON, Martine DONEY, Denis DUQUET, Pierre-Alain DUQUET, Alain GENTINE, Claude GRESSET, Catherine HAMELIN, Xavier LACROIX, François MARTIN, Laurence MARTIN, Elodie TOITOT, Jean-Pierre VAGNE.

Conseillers Absents : Laurence MAIROT, Michel TIROLE

Procurations de vote :

Laurence MAIROT donne procuration à Elodie TOITOT

Michel TIROLE donne procuration à Laurence BEPOIX

17 conseillers présents et 2 représentés ; le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Martine DONEY

Madame la maire débute la séance à 20h00

Ordre du jour

- 1- Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 26 janvier 2026
- 2- Bâtiments – Ancienne fruitière
 - Informations générales
 - Rachat EPF – compléments d'information (délibération)
 - Location bâtiment stockage (délibération)
- 3- Finances
 - Comptes Financiers uniques (CFU) 2025 budget principal (délibération) – lotissement sur le Mouthier (délibération)
 - Affectation des résultats 2025 budget principal (délibération)-lotissement sur le Mouthier (délibération)
 - Vote des taux des impôts directs locaux (délibération)
 - Rémunération des agents recenseurs (délibération)
 - Budget primitif 2026-Budget communal (délibération)
 - Facturation dégâts forestiers (délibération)
- 4- Urbanisme
 - PLUi – avis et observations sur le projet (délibération)
 - Vente parcelle communale – compléments d'informations (délibération)
 - Régularisation de la parcelle 027-B561 (délibération)
- 5- Voirie
 - Ecluse Arguel
 - Retour réunion comité de secteur de plateau (voirie et assainissement)
- 6- Questions diverses
 - Création poste agent de maîtrise principal (délibération).

Avant de démarrer ce dernier conseil municipal du mandat, Mme le Maire souligne que nous avons commencé ce mandat avec Simon GAILLARD et qu'il n'est pas avec nous pour le terminer. Elle tient à rappeler que Simon a été très présent sur notre commune et y a beaucoup œuvré.

1/ Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 26 janvier 2026

Lors du dernier conseil municipal, la question de l'achat d'une parcelle secteur Combe Bourgogne a amené Michel Bourette à signaler un problème dans le projet de PLUi. Or il apparaît un oubli sur ce point dans le compte-rendu du 26 janvier. Mme le Maire propose une rédaction reprenant l'essentiel du sujet abordé ce qui est accepté par les élus.

Les explications entendues et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la correction apportée et l'ensemble du compte-rendu du conseil municipal du 26 janvier 2026.

2/ Bâtiments

Ancienne fruitière :

- Informations générales :

Un Comité de Pilotage (COFIL) aurait dû avoir lieu récemment concernant le projet de réhabilitation de l'ancienne fruitière au village mais il n'a finalement pas pu se tenir suite à un accident de la personne en charge du dossier.

Le résultat succinct de l'étude est seulement arrivé ce matin, 9 mars, et Mme Le Maire propose de le présenter.

Elle rappelle que suite à la première étude du site menée par l'AUDAB un chiffrage a été confié à un bureau d'études pour ce projet. Pour diverses raisons (notamment un volet sécurité trop important à prendre en compte pour des locaux de service – réglementation ERP) il a été retenu par les élus qu'il n'y ait que des logements et que ce dossier serait mené par la commune en direct, sans intermédiaire.

Le chiffrage s'élève aujourd'hui à près de 1 700 000€ alors que la toute première étude en 2022 par l'entreprise XTi arrivait à un peu plus de 700 000€ (sans les aménagements extérieurs). On peut penser qu'entre 2022 et 2026 il y ait eu de fortes augmentations du coût des matériaux et aussi que ce nouveau projet de 5 logements est probablement beaucoup plus complet.

Au niveau des subventions, les financeurs prennent en compte l'ensemble de l'opération (maîtrise d'œuvre, etc.) et pas uniquement les travaux.

Ce dossier ainsi complété pourra servir de base pour les membres du futur Conseil Municipal.

- Rachat EPF – complément d'informations (délibération)

Il existe un bail agricole sur la parcelle 108 située à l'arrière des bâtiments de la fruitière et de fait, un droit de préemption pour l'exploitant titulaire du bail en nom propre, Jean-Michel Martin, lequel se porte acquéreur.

Nous devons donc modifier le projet de rachat avec l'EPF puisque la parcelle 108 sera directement vendue par l'EPF à M. Martin au prix du terrain agricole.

D'autre part, on s'est aperçu que le bâtiment de stockage est « à cheval » sur les parcelles 107 et 108 ce qui a nécessité un nouveau bornage pour remettre en ordre le cadastre avec la réalité.

La signature de l'acte d'achat est, de fait, repoussée au 2 avril 2026 chez le notaire.

Une première délibération a été prise pour acquérir l'ancienne fruitière de l'EPF à l'unanimité mais il faut aujourd'hui la modifier en fonction de ces éléments.

Les explications entendues et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rachat avec l'EPF sans la parcelle 108 et avec les modifications induites par le bornage.

- Location bâtiment de stockage (délibération)

Initialement une convention de mise à disposition a été signée entre M. Lugant et l'EPF pour du stockage dans les bâtiments arrière de la fruitière. Le rachat de la fruitière à l'EPF fait glisser la responsabilité de cette location à la commune. La volonté des élus n'est pas d'arrêter cette location, qui soutient un producteur local. Pour rappel, cette location est temporaire car M. Lugant projette de construire prochainement sur la zone d'activité de Fontain. De ce fait, et parce que M. Lugant produit désormais sur place, la mairie souhaite signer une convention mieux adaptée, conseillée par le notaire qui nous

encouragement à signer un bail commercial précaire avec la société productrice YOYO d'une durée maximum de 3 ans.

Le montant du loyer sera également revu.

Mme DONEY demande à ce que l'on prenne des garanties supplémentaires sur la société YOYO afin qu'il n'y ait pas de souci par la suite. Mme le Maire répond que le notaire, Me Mohn, fera les choses dans les règles.

Les explications entendues et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne délégation au Maire pour signer le bail.

3/ Finances

• Comptes financiers uniques (CFU) 2025 budget principal (délibération)

	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Prévision budgétaire totale	1 342 019.19	986 550.00	2 328 569.19
Recettes réalisées 2025	854 059.83	1 109 024.70	1 963 084.53
Autorisation budgétaire totale	1 119 000.00	1 403 200.00	2 522 200.00
Dépenses réalisées 2025	757 118.40	864 764.63	1 621 883.03
Restes à réaliser	115 380.00		115 380.00
Différences entre les titres	96 941.43	244 260.07	341 201.50
Et les mandats			
Résultats antérieurs 2024	- 205 419.19	860 871.54	655 452.35
Résultat clôture 2025	- 108 477.76	1 105 131.61	996 653.85
Différence entre les restes à réaliser	- 115 380.00		- 115 380.00
Résultat cumulé	- 223 857.76	1 105 131.61	881 273.85

Les explications entendues et après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le CFU

• Comptes financiers uniques (CFU) 2025 lotissement sur le Mouthier (délibération)

	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Prévision budgétaire totale	113 899.22	56 899.22	170 798.44
Recettes réalisées 2025	56 899.22	0	56 899.22
Autorisation budgétaire totale	56 899.22	56 899.22	113 798.44
Dépenses réalisées 2025	0	56 899.22	0
Différences entre les titres	56 899.22	- 56 899.22	0
Et les mandats			
Résultats antérieurs 2025	- 56 899.22	0.76	- 56 898.46
Résultat clôture 2025	0	- 56 898.46	- 56 898.46
Différence entre les restes à réaliser			
Résultat cumulé	0	- 56 898.46	- 56 898.46

Les explications entendues et après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget du lotissement du Mouthier.

• Affectation des résultats 2025 budget principal (délibération)

Au R1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés :	+ 223 857,76
Au D001 : Solde d'investissement reporté (Déficit) :	- 108 477,76
Au R002 : Excédent de fonctionnement reporté :	+ 881 273,85

Les explications entendues et après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette affectation des résultats du budget principal 2025

Affectation des résultats 2025 lotissement sur le Mouthier

Au 001 : Solde d'investissement reporté :	0
Au D002 : Excédent de fonctionnement reporté :	- 56 898.46

Les explications entendues et après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget du Mouthier.

- Vote des taux des Impôts directs locaux (délibération)

Nous n'avons pas reçu de la Trésorerie le document définitif comme les années précédentes, seulement une simulation.

Actuellement le taux d'impôt du foncier bâti est de 32.41%, le non bâti est de 20.92% et 15,30% pour la taxe habitation.

Si nous reprenons les bases de l'an passé, le produit attendu est de 488 780€.

Après discussion entre les membres du conseil, Mme le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Les explications entendues et après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le maintien à l'identique des taux d'imposition.

- Budget primitif 2026 – budget communal (délibération)

Une petite modification est à noter par rapport à la commission finances : la TVA déductible perçue dans le cadre du lotissement du Mouthier devra être remboursée car le projet du lotissement n'est pas arrivé à son terme.

Ce budget est voté pour permettre au prochain nouveau conseil de fonctionner sans difficulté. Seules les dépenses de fonctionnement général et les investissements tels que la poursuite des travaux à l'église, les études pour le terrain tennis à côté de l'école et pour le devenir de la fruitière, sont prévus.

Point sur la dette : les derniers prêts s'arrêteront en 2029, ce qui montre que la commune est dans une excellente situation financière.

	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	1 490 725.00	1 004 250.00
Résultat de fonctionnement reporté		881 273.85
Total de la section fonctionnement	1 490 725.00	1 885 523.85
Crédits votés au titre du présent budget	996 880.00	1 105 857.76
Résultat d'investissement reporté	108 477.76	
Restes à réaliser		
Total de la section investissement	1 105 357.76	1 105 857.76

Les explications entendues et après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le vote du budget primitif de 2026.

- Facturation dégâts forestiers (délibération)

Une barrière à l'entrée de la forêt au-dessus de Ruroie a été arrachée par une entreprise forestière. Elle a été réparée par les employés communaux.

Il est décidé de facturer à l'entreprise le temps passé par les agents pour effectuer la remise en état de cette barrière soit 200€.

Les explications entendues et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette décision.

4/ Urbanisme

- Avis et observations sur le projet de PLUi (délibération)

M. Chanson explique ce qui a été décidé en commission urbanisme. Il reprend le contexte de la loi ZAN qui cherche à limiter la consommation de foncier et l'artificialisation des sols.

Le PLUi tel que présenté ne permet pratiquement plus de construction aux vergers Mourey. Il est donc proposé de conserver une OAP d'environ 1 Ha aux Vergers Mourey et donc de voter pour le PLUi sous réserve de cette OAP.

Vote favorable avec 3 abstentions

- Vente parcelle communale – complément d'information (délibération)

Mme et M. Rota Graziosa ont demandé à revoir à la baisse le prix de vente proposé par la commune à 90€ le m².

Vote favorable avec 13 voix POUR 6 abstentions.

- Régularisation de la parcelle 027-B561 (délibération)

Une régularisation au niveau du cadastre est nécessaire au niveau du chemin stratégique en dessous du chemin des Roches, car cette parcelle a été attribuée par erreur à la commune alors qu'elle a été acquise par M. Jean-Marc Gros.

Vote Pour à l'unanimité.

5/ Voirie

- Ecluse d'Arguel au niveau du 7 route de Levier

Les habitants s'interrogent à savoir si elle sera définitivement mise en œuvre.

Elle avait été installée provisoirement afin d'en étudier l'efficacité en termes de sécurisation des piétons, le trottoir de droite dans le sens de la descente – côté du n°7, faisant moins de 50cm de large.

Le projet a été ensuite discuté avec les habitants, mais aucune solution convenant à tous n'a été trouvée. Le problème à cet endroit est l'absence d'un trottoir assez large pour le passage des poussettes, mais aussi la vitesse des véhicules.

La création d'une voie CVCB entre Arguel et Pugy a favorisé la création d'une double écluse (avec arrêt de bus) à l'entrée ouest d'Arguel, ainsi que le passage du village à la vitesse de 30km/h.

Si la vitesse est peut-être en baisse, la question de sécuriser les piétons allant à l'aire de jeux n'est pas résolue.

Cette question de sécurité n'a donc pas pu être finalisée et devra être réétudiée par la prochaine municipalité.

6/ Questions diverses

- Création poste d'agent de maîtrise principal (délibération)

Notre agent Steven Martinet peut prétendre à un avancement de grade en tant qu'agent de maîtrise principal. Pour cela il est nécessaire de créer le poste. Dominique Bruard suite à la proposition de promotion interne est inscrit sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade d'agent de maîtrise.

Clôture des débats : 22H30

Affiché à Fontain et publié sur le site internet,
Le 08/04/2026
Marc GIRARDOT, Maire de Fontain

